

Formation d'entraîneur public au galop

RS4343 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212, 210
Formacode(s)	21052
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FORMA ACTION SOCIALE ECURIE COURSES	31804341100046	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pouvoir exercer l'activité d'entraîneur public au galop

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier et utiliser les informations du Code des Courses au Galop nécessaires pour l'activité d'un entraîneur public au Galop.
- Apprécier et mettre en œuvre les obligations sociales d'une entreprise de chevaux de courses au Galop (fiche de paye, déclaration MSA).
- Concevoir une étude prévisionnelle d'installation d'une entreprise d'entraînement de chevaux de courses au Galop (outil d'aide à la création d'entreprise) et en défendre ses fondements.
- Jauger et comprendre la santé et le bien-être du cheval de courses de Galop.
- Sensibiliser les entraîneurs publics au Galop à la lutte et au contrôle anti-dopage des chevaux à l'entraînement et lors des courses.
- Connaître et utiliser les outils de communication verbale et non verbale / positionnement commercial et gestion des conflits.

Règlementation professionnelle

- La compréhension des notions basiques du Code des Courses au Galop : les engagements, les remises de poids, handicap, l'identification, les contrats, etc.

Droit Social

- Les principes du droit social et particulièrement les règles régissant les relations de travail - les obligations.
- Les éléments d'un bulletin de salaire, le calcul des charges patronales et salariales.
- Les éléments obligatoires d'un contrat de travail - la rupture du contrat de travail.

L'étude prévisionnelle d'installation

- La méthodologie permettant la conception d'un projet d'installation.
- Les principes de la création d'une entreprise hippique.
- L'analyse de la viabilité d'une structure.

Santé du cheval

- La santé et l'hygiène du cheval de course (vaccination, prévention des contagions, suivi des recommandations du

vétérinaire, bien être animal).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Décret 97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Expérience professionnelle en vigueur dans le code des courses au galop.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5751

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.afasec.fr

www.france-galop.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4343/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	31
Montant total engagé	70 525 €
Coût moyen par dossier	2 275 €
Durée moyenne	175 h
Période	04/2020 – 11/2021
France compétences	70 %
Reste à charge titulaire	24 %
France Travail	3 %
OPCO	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.